

Communiqué Intersyndical du 14 mars 2023

RENTRÉE 2023 : DHG EN BAISSE, POSTES MENACÉS !

L'académie a reçu une dotation horaire en baisse, le ministère de l'Éducation nationale demande de rendre des postes. **En Côte-d'Or, cela se traduit par de nouvelles coupes** dans les dotations horaires des lycées et collèges. Beaucoup sont en baisse. Les coupes plus anciennes ont créé des conditions de travail insupportables, même quand la DHG est stabilisée : trop d'élèves par classe, trop d'heures supplémentaires, trop de compléments de service.

Il ne faut pas oublier le contexte de 4 années consécutives de baisses souvent très importantes, **ni le contexte social explosif sur la réforme des retraites, les salaires, et d'autres revendications interprofessionnelles.**

Des établissements qui ne l'acceptent pas s'organisent contre leurs dotations insuffisantes : des heures d'information syndicale et des demandes d'audience ont été faites, comme par exemple à Genlis, Échenon, Brazey, Montchapet, **des actions en concertation avec les parents ont lieu** comme par exemple à Pouilly, Sombernon, Auxonne...

Nos organisations syndicales revendiquent :

- ▶ **l'arrêt des suppressions de postes** et la création de postes à hauteur des besoins.
- ▶ **la baisse des effectifs par classes** : maxi 20 élèves en lycée pro, 25 en collège, 30 en lycée.
- ▶ **le retour à un bac fondé sur des épreuves terminales**, nationales, disciplinaires, ponctuelles et anonymes.
- ▶ **l'abrogation de la Réforme de la Voie Professionnelle.**
- ▶ **le retrait total du projet de réforme des retraites**
- ▶ **une revalorisation substantielle des salaires par l'augmentation du point d'indice.**

Nos organisations syndicales appellent les collègues :

- ▶ **à se réunir dans chaque établissement** afin de **démontrer l'insuffisance des dotations** et de défendre les postes.
- ▶ **à se rejoindre lors d'un**

Rassemblement au Rectorat

Mercredi 22 mars 14h30

Chaque collège ou lycée pourra envoyer devant le rectorat une délégation, dont un·e délégué·e prendra part à l'audience demandée par l'intersyndicale, afin d'exprimer les revendications de son établissement.